

# Eco-Maison solaire à Mussig



**Cette maison à la façon traditionnelle alsacienne existe depuis 1999, située à Mussig dans le Ried de l'Alsace centrale à l'est de Sélestat.**

La construction de la maison de 170 m<sup>2</sup> est faite en construction traditionnelle alsacienne mais à espace très ouvert pour le rez-de-chaussée : structure en bois massif douglas, murs intérieurs en bois poutre ce qui permet de stocker du carbone sous forme de bois. Les tuiles sont de type « Bieberschwantz » traditionnelle.

\* La maison a une **basse consommation** énergétique pour le chauffage, grâce à une forte isolation : 220 mm de laine de roche rigide sur les murs extérieurs, 200 mm sur les toits. Aucun pont thermique. Forte présence de bois à l'intérieur : poutre de structure, parquet, portes, escaliers, ce qui permet une excellente régulation du taux d'humidité, et de gagner en sensation de chaleur malgré 1 à 2 °C de moins, en comparaison d'une maison à forte masse thermique type dalles bétons.

\* Des **mesures négawatts** pour économiser l'électricité : ampoules à basse consommation ou à LED, électroménager systématiquement en classe A, pas de sèche-linge, interrupteurs sur les appareils en veille, congélateur sur-isolé, recyclage des eaux grises... La consommation annuelle d'électricité pour les 5 personnes est environ 3400 kWh.

\* **L'énergie solaire thermique** est produite par des panneaux solaires de 5,5 m<sup>2</sup> auto-construits et est utilisée pour l'eau chaude sanitaire ainsi que pour le lave-vaisselle et le lave-linge. Le ballon a 300 litres et est alimenté par le solaire ou par la chaudière à granulés ou par un bouilleur.

\* Sur le toit il y a 10 **panneaux photovoltaïques** de 195 Wc chacun, donc 1950 Wc au total depuis 2005. Cette installation produit environ 2100 kWh par an.

L'électricité photovoltaïque est injectée dans le réseau publique et rachetée 15 cts d'€ par kWh par EDF (ancien tarif). Parce que le courant photovoltaïque est un courant continu, il est transformé dans la maison par un onduleur dans un courant alternatif.

\* **Le bois** fournit l'énergie pour chauffer toute la maison par un chauffage bois bûche et/ou pellet (granulés de bois). La puissance maximum est 9 kW (bois bûche) et 15 kW (pellets). La consommation annuelle est 8 stères (bois) ou 2,2 T (pellets). Le poêle est disposé au centre de la maison et est équipé d'un bouilleur qui permet de chauffer l'eau chaude sanitaire en hiver.

**Aides financières** : crédit d'impôt 50 % sur les panneaux solaire photovoltaïque et sur l'installation de la chaudière à pellet.

## Inscription, demandes:

**Visites sont possibles toute l'année**, mais uniquement sur demande. La maison est bien visible de la rue, mais les détails sont visibles uniquement en entrant sur notre terrain privé et dans le bâtiment : Pour cela il est obligatoire de recevoir notre consentement. Il est nécessaire d'annoncer la visite ou de s'inscrire quelques jours d'avance par téléphone ou par courrier électronique. Il s'agit d'une visite guidée, gratuite pour écoles ou étudiants, mais groupes de plus de 6 personnes uniquement sur demande.

## Contact :

Christophe et Celine Meyer  
6, rue des Roses, F-67600 MUSSIG  
T. (0)3-88-850060, cmeyer9648@yahoo.fr

## L'accès :

Le village de Mussig est un village du Ried situé 10 km à l'est de Sélestat. La rue des Roses est située à l'est du village.

L'accès se fait par voiture ou vélo ou à pied :

**Transport en commun** est possible par TAD du Transport TIS de Sélestat Tél : 03 88 57 70-70, Fax -71, départ gare de Sélestat ou autre station du lundi au samedi une fois par heure, durée 15 min : [www.tis-selestat.com/horaires/TIS\\_Horaires\\_Ligne\\_TAD2.pdf](http://www.tis-selestat.com/horaires/TIS_Horaires_Ligne_TAD2.pdf)

**Bon à savoir** : TAD, c'est un "Transport A la Demande".

Comment bien utiliser le service TAD ? Inscrivez-vous en nous retournant le formulaire d'adhésion gratuite, disponible dans tous les points de vente TIS (une adhésion par personne). • Pour réserver votre minibus, appelez le

**N° Vert 0 800 100 948** la veille, avant 17h30, pour un déplacement le lendemain matin ; le jour même, avant 11h, pour un déplacement l'après-midi.

Texte selon des informations de C. et C. Meyer  
rédaction et photo : Dr. Georg. Löser, fichier 090702 Meyer Mussig